

# LA GAZETTE

Journal communal de Saint Jean de Serres

## Le mot du maire

Dans cette gazette d'été, j'espérais pouvoir vous donner rendez-vous prochainement pour fêter la fin de l'épidémie qui perturbe nos vies depuis le mois de mars. Il va falloir encore attendre pour retrouver notre vie d'avant. Bien sûr, la sortie du confinement strict a été une libération au mois de mai. La vie a repris son cours, les enfants sont retournés à l'école peu à peu...

Mais des contraintes fortes subsistent que nous devons absolument respecter pour éviter un retour à un confinement strict : gestes barrières, distanciation sociale, interdiction des rassemblements de plus de 20 personnes, et port du masque dans les espaces fermés. Cette ambiance particulière va encore durer... longtemps, avec un fond d'inquiétude qui plane et des incertitudes qui nous freinent. Nous devons rester « positif », continuer nos projets et en avoir de nouveau, nous rassembler « prudemment ».

Nous avons réussi à passer chaque étape et je tiens à remercier les élus du précédent mandat qui ont participé à la gestion de la crise jusqu'à la mise en place du nouveau conseil fin juin, les nouveaux élus qui se sont mobilisés dès leur élection, tous les employés de la mairie qui sont restés présents et efficaces et enfin les bénévoles (150 masques cousus, courses pour les personnes isolées etc).

Bientôt la rentrée, avec toujours un protocole sanitaire, mais allégé, et donc plus facile à mettre en place.

Nous continuerons à suivre au plus près les recommandations sanitaires et à mettre tout en œuvre pour que tout se passe au mieux pour chacun d'entre vous.

Belle fin d'été à tous ...et restez prudents !

Andrée Roux



## Sommaire

Budget.....	p.2
Le saviez-vous ?.....	p. 3
L'équipe des agents techniques....	p. 3
Un village qui bouge.....	p. 3
Document d'urbanisme.....	p. 4
Espace jeunesse.....	p. 4
Equipements sportifs.....	p. 4
Sécurisation de l'accès au foyer....	p. 5
Foyer : Travaux et utilisation.....	p. 5
Des nouvelles de la future MED....	p. 6
Assainissement.....	p. 6
Gestion des déchets.....	p. 7
Une nouvelle équipe élue.....	p. 8
Commissions Alès Agglomération	p. 8
Des nouvelles de l'école.....	p. 9
Culture.....	p. 10
Nouveaux commerces.....	p. 11
Animaux de compagnie.....	p. 12
Alerte sécheresse.....	p. 13
Du côté des vigneron.....	p. 14
Photovoltaïque.....	p. 15
Infos pratiques.....	p. 16

# Budget

Vous trouverez en page centrale le détail du budget réalisé en 2019 (compte administratif) voté le 29 février et du budget prévisionnel 2020 (budget primitif) voté le 22 juin.

*Pour une meilleure compréhension des budgets communaux vous pouvez vous référer à la Gazette n°5 d'août 2019.*

Le budget primitif s'équilibre de la façon suivante :

- Fonctionnement :

**676 679, 30 €** en dépenses et en recettes

- Investissement :

**573 370, 30 €** en dépenses et en recettes

Les charges de fonctionnement sont stables et nous permettent de dégager des excédents pour financer les investissements nécessaires.

Le montant du remboursement de la dette est en 2020 : comme prévu nous avons remboursé en mai l'intégralité du prêt à court terme de 225 000€ contracté en novembre 2018. Ce prêt nous avait permis d'attendre le versement des subventions liées à la construction du foyer. Fin

2020, le montant total de la dette de la commune se situera autour de 570 000€, ce qui est supportable et raisonnable, en ayant réalisé comme nous nous y étions engagé un bâtiment neuf, fonctionnel et économe en énergie.

Bien entendu, il faudra attendre quelques années, avant d'envisager des investissements aussi importants . Mais les finances de la commune sont saines et nous permettent de programmer les investissements nécessaires ( enfouissement des réseaux, aménagement du carrefour de la route du moulin à vent, document d'urbanisme ) sans augmenter les taux d'imposition, inchangés depuis 2015).

**Comme promis !**  
Pas d'augmentation des taux d'imposition en 2020 comme depuis 2015

## Qu'on se le dise !

Midi Libre en date du 12 juillet 2020 a publié un article intitulé "L'argus des communes passe l'agglo d'Alès au peigne fin" et St Jean de Serres y apparaît comment étant une commune "bien gérée".

# Le saviez-vous ?

## Spécial Covid

L'épidémie n'est pas terminée et nous devons rester vigilants. Il reste des masques réutilisables à votre disposition en mairie.

## Cambriolages

Plusieurs cambriolages ont eu lieu depuis 2 mois dans le village. De plus nous constatons régulièrement de nouvelles incivilités.

Restez vigilants !



## Broyeur de végétaux

Pendant le confinement, Alès Agglomération a mis à notre disposition pour la 2ème fois un broyeur de végétaux : 19 foyers ont pu en bénéficier. Nous renouvelerons cette opération en novembre, n'hésitez pas à vous manifester si vous souhaitez en bénéficier.

## Inspection des archives

La directrice des archives départementales est venue pour une inspection approfondie (une première depuis 1947 !) elle a reconnu l'excellent travail de tri et de rangement effectué par nos trois super secrétaires !

## Licence IV

La présence d'un commerce sur notre territoire est essentielle. La Mairie a fait l'acquisition de la licence IV et la proposera en location au repreneur du Bar du village.

## L'équipe des agents techniques évolue

Daniel ANDRE au service du village depuis 31 ans a pris sa retraite à la fin du mois de juillet.

Nous la lui souhaitons belle, longue et active !

Il est remplacé depuis le 1er juillet par Alexandre Bouezda qui a été recruté parmi 12 candidats ayant répondu à l'offre d'emploi et fera désormais équipe avec Olivier Chapelle.

Il sera assermenté et pourra donc dresser un procès verbal à tout contrevenant.

Bienvenue à lui !



## Un village qui bouge !



Nous oeuvrons chaque jour avec les agents communaux à l'amélioration des équipements de la commune. A ce jour, la clôture du hangar et le portail ont été installés.

Les fenêtres de la Mairie sont maintenant dotées de moustiquaires.

Le grillage endommagé du stade a été remplacé et un filet de volley installé.





## Projets en cours !

### Document d'urbanisme



Depuis mars 2017, les POS n'étant plus valables, la commune est soumise au Règlement National d'Urbanisme, ce qui n'est pas sans poser des problèmes pour les permis de construire. En effet, chaque projet étant soumis à l'accord du préfet, nous sommes dans l'incapacité de donner une réponse aux habitants concernant la constructibilité de leurs parcelles. Consciente de la nécessité pour la commune de se doter d'un document d'urbanisme, l'équipe municipale va déterminer dès le mois de septembre, avec les conseils du CAUE et d'autres organismes habilités si nous choisissons de réaliser une carte communale ou un PLU.

### Espace jeunesse

Pour répondre à la demande des jeunes qui souhaitent avoir un lieu où se retrouver sans gêner la population, une prise, un éclairage public sur minuterie ainsi qu'une poubelle et une table de pique-nique vont être installés au grand stade.

### Equipements sportifs bientôt en service !

Pour compléter les installations sportives déjà mises à la disposition de tous, nous avons réalisé la mise aux normes et l'insonorisation des modules du **Skate Park**, le passage d'un bureau de contrôle est nécessaire avant leur mise en service. **Un filet de tennis** amovible sur le terrain multisports sera également bientôt disponible.

Pour sécuriser cet espace et empêcher l'accès aux véhicules des rochers vont être posés autour de la parcelle du foyer.



## Projets en cours !

### Sécurisation de l'accès au Foyer

Du retard a été pris pour l'enfouissement des réseaux d'électricité, de téléphone et d'éclairage public pris en charge par le SMEG, du fait de l'épidémie de COVID 19 : ils sont prévus le 4ème trimestre 2020 . De ce fait les travaux de sécurisation de la route du Moulin à Vent et de la route des Vignerons et la création d'un cheminement piétonnier pour rejoindre le foyer ne pourront commencer qu'en 2021.

Nous avons déjà reçu une notification de subvention de 62 000€ de l'Etat (DETR = 40% du montant des travaux) Le Département devrait nous notifier le montant de sa subvention à l'automne.

En attendant que ces travaux soient terminés, les propriétaires des maisons situées au fond de l'impasse des écoles ont accepté de nous confier une clé de leur portail et nous les en remercions chaleureusement ! Ainsi, les enfants de l'école pourront rejoindre le foyer en traversant leur jardin sans passer par le carrefour.

A la suite de ces travaux la bande de roulement de la traversée du village pourra être réalisée par le conseil départemental.

+++ Consultez le détail du projet dans la Gazette n°6 de janvier 2020.



### Foyer : travaux et utilisation

Nous avons profité de l'été pour faire réparer les fissures et re-traiter le sol en béton quartzé, poser de bandes de protection sur les murs des salles et couloirs, à hauteur des chaises, tables et passage des chariots .

**Nous espérons que la location aux particuliers et les différentes activités pourront reprendre prochainement dans les meilleures conditions et sommes à la disposition des responsables des associations du village pour en discuter.**

### **Des nouvelles de la future MED (montée en débit ADSL.)**

Suite à la réunion des maires du Canton le 30 juillet avec nos conseillers départementaux Françoise Laurent Pérrigot et Olivier Gaillard et après discussion avec le chef de projet THD (Très Haut Débit) il ressort que :

8 opérations de montée en débit (dont notre secteur fait partie) sur les 10 prévues sont terminées : l'armoire MED posée place des Platanes est fonctionnelle la mise en service commerciale par Orange est prévue dans la semaine qui suit le 15 août.

La migration des lignes téléphoniques sera réalisée par Orange dans les 3 semaines qui suivent cette mise en service Chaque foyer dont la ligne téléphonique dépend de cet équipement devra alors contacter son Fournisseur d'Accès Internet (FAI) et lui indiquer qu'il y a eu

une évolution sur le réseau. Le FAI augmentera donc les débits et de nouveaux services pourront être proposés.

Vous trouverez les informations sur le site et vous pourrez vous renseigner en mairie pour les démarches à accomplir auprès de vos FAI à ce moment-là.



### **Assainissement**

La pose d'un poste de refoulement route des Côtes par Alès Agglomération a pris du retard à cause de l'épidémie de la COVID 19 mais devrait commencer prochainement.

### **Exposition " Vidourle"**

L'expo « Vidourle » sur le risque inondation qui devait être installée au Foyer en mai sera reprogrammée à l'automne.





## Gestion des déchets

### Containers à poubelles

Rappel : la gestion des ordures ménagères et du tri sélectif n'est pas une compétence communale. C'est pourtant la mairie qui reçoit les plaintes d'habitants mécontents. Les agents techniques communaux ne devraient pas à avoir à gérer autour des containers les dépôts d'objets ou matériaux qui doivent être apportés en déchetterie ou récupérés sur demande par le service des encombrants d'Alès agglomération (04 66 55 60 93).

De nombreux containers individuels restent en permanence dans la rue alors qu'ils devraient être récupérés par leur propriétaire après le passage du camion de ramassage. C'est pourquoi, à la demande d'habitants du cœur du village, nous avons déterminé des emplacements pour y installer un container noir de 600 l pour les ordures ménagères et un bleu pour le recyclage. Ces emplacements, pour ne pas inciter aux dépôts sauvages ne doivent pas être visibles des départementales. Ils avaient

été choisi en concertation avec les habitants lors d'une réunion publique.

Il s'avère que si cette solution satisfait la plupart des habitants, elle en contrarie certains qui ne manquent pas de signaler en mairie les désagréments occasionnés. Personne en fait ne souhaite de containers entreposés près de chez lui...Conscients de ces difficultés, nous les avons déplacés plusieurs fois pour répondre aux réclamations et avons demandé à Alès Agglomération leur nettoyage plus fréquent.

Enfin, des caches containers en métal ont été commandés et seront prochainement installés sur les 5 lieux déterminés :

place des Platanes, place des Cévennes (à gauche de l'abri bus), place du Moulin à Huile, hangar communal (à droite du portail devant la haie) et place du Château. Nous espérons que ces aménagements favoriseront une meilleure gestion des poubelles, et inciteront à un plus grand respect des consignes, dans l'intérêt de tous !

**Vous aider à bien trier vos déchets**

**BOUTEILLES PLASTIQUE  
MÉTAL / CARTONNETTES  
BRIQUES ALIMENTAIRES**

**TOUS LES AUTRES  
EMBALLAGES  
PLASTIQUES**

**PAPIERS - JOURNAUX  
MAGAZINES**

**LA COLLECTE  
DU VERRE  
SE FAIT EN APPORT  
VOLONTAIRE  
SUR L'ENSEMBLE  
DU TERRITOIRE.**

## Une nouvelle équipe élue !

La Maire et les adjoints ont été élus lors du conseil municipal d'installation.

**Andrée Roux, Maire**

**Jean-François Mornico, 1er adjoint** en charge des travaux, de la voirie, du suivi des chantiers, de la planification et du suivi du travail des agents techniques.

**Jacqueline Janiec, 2ème adjointe** en charge des finances, des affaires juridiques, des marchés publics, de la jeunesse et du sport.

**Fabien Engelibert, 3ème adjoint** en charge de l'urbanisme, de la prévention des risques, de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité, du tourisme, du développement économique et de l'agriculture.

**Edith Bornancin, 4ème adjointe** en charge des affaires scolaires et péri scolaires, de la communication et de la culture.

*Ensemble, une équipe pour le village*



*Une équipe motivée et paritaire tournée vers l'avenir*

*de  
St Jean de Serres*

## Commissions Alès agglomération

Pour la première fois l'ensemble des élus du conseil municipal à la possibilité d'intégrer les diverses commissions d'Alès Agglomération.

Ainsi de nombreux élus se sont positionnés pour que le village soit le mieux représenté possible au sein d'Alès agglomération.

Les commissions internes à la commune seront créées à la rentrée.

### **MLJ : Mission Locale Jeunes**

Vous êtes âgé de 16 à 26 ans,

Vous êtes sortis du système scolaire

Vous n'avez pas encore d'emploi.

Faites-vous accompagner par la MLJ !

Les permanences régulières reprendront à la rentrée les 2ème et 4ème jeudi du mois (soit les 10 et 24 septembre 2020).





## Des nouvelles de l'École



### Gestion de la crise covid19 :

#### Enseignantes, municipalité et parents unis pour l'intérêt des enfants !

L'école a repris dès le 14 mai à St Jean de Serres pour le plus grand plaisir des enfants : en atteste un taux maximal d'accueil (10 élèves par classe) atteint à 90% dès le premier jour. Les consignes sanitaires pour lutter contre la Covid 19, bien que très contraignantes, ont été respectées à la lettre tout en permettant aux enfants de se retrouver, d'étudier et de jouer, ensemble mais à distance.

Pour diminuer tout risque de contamination, le choix a été fait de se passer de transports scolaires et les enfants ont bénéficié d'un aménagement qui leur a été particulièrement bénéfique, la mise en place d'une cantine dans le foyer de St Jean de Serres ! Cette expérience est une réussite totale. Les enfants n'ont pas eu à prendre le bus pour aller manger, mais ils s'y sont rendus tranquillement à pieds. Ils ont eu plus de temps pour prendre leur repas et jouer avant de retourner à l'école. Et comme l'ont remarqué les enseignantes, leurs élèves revenaient bien plus calmes qu'auparavant. Un tel bénéfice pour les

enfants nous a conduit à envisager la pérennisation de cette expérimentation à la rentrée 2020.

Un sondage effectué auprès des familles a montré qu'une majorité d'entre elles était favorable au maintien d'une cantine à St Jean. (Si cela n'avait pas été le cas, nous aurions renoncé purement et simplement au projet.) Cependant, il va de soi que sans l'adhésion de la mairie de Cardet à ce projet du fait qu'un transport scolaire ne serait plus garanti à midi, nous avons dû convenir, à notre grand regret, et en accord avec le service éducation de l'Agglo, qu'il reste trop peu de temps pour le mettre en place dès la rentrée 2020.



L'investissement de chacun et les adaptations rapides qui ont été nécessaires pour respecter les contraintes du protocole sanitaire ont permis une reprise de l'école dans les meilleures conditions. La fréquentation en classe (48 sur 65 enfants) et à la cantine (jusqu'à 28 présents) montre que les familles ont fait confiance à tous les acteurs impliqués, et c'est une

réussite pour notre RPI ! C'est pourquoi nous ne renonçons pas au projet dans l'avenir et nous continuons à chercher des solutions pour qu'il se réalise rapidement et dans l'intérêt du plus grand nombre.



### **Remise des dictionnaires**

La traditionnelle remise des dictionnaires aux élèves de CM2 a eu lieu le jeudi 2 juillet en comité réduit covid-19 oblige.

### **Résultats du sondage proposé par les représentants des parents d'élèves de l'école de St Jean de Serres à tous les parents du RPI**



37 familles ont participé (15 de St Jean de Serres / 19 de Cardet et 3 non localisées )

**23 familles ont voté en faveur de la création d'une cantine à St Jean de Serres**

**9 familles ont voté contre la création d'une cantine à St Jean de Serres**

5 familles ne se sont pas prononcées.

## Spectacle au foyer

En collaboration avec Le Cratère Théâtre nous avons le plaisir de vous proposer d'assister à une représentation du spectacle La Quiche en 5 actes de la Compagnie Azimuts Mercredi 14 octobre 2020 à 19h.



Ils pétrissent la pâte en jouant Molière, battent les œufs en jouant Corneille et mettent la quiche au four en jouant Shakespeare ! En cinq actes et en alexandrins, ils nous confectionnent en direct, une belle quiche. Entre improvisations bien senties et tirades légendaires, de Rostand à Barbara, ces deux comédiens tout terrain, confirmés, nous font partager leur plaisir de cuisiner, de faire rire, mais surtout, de jouer et de nous faire savourer cette langue magnifique. Tragique et burlesque, c'est en parlant au ventre qu'on ouvre l'appétit pour le texte classique !

## La Quiche en 5 actes

**Mercredi 14 octobre 2020 au Foyer de St Jean de Serres.**

**Durée 55mn - Tout public à partir de 8 ans**

Tarifs : 11 euros (plein) / 10 euros (réduit) / 8 euros (chômeurs) / 6 euros (- de 26 ans et RSA).

Renseignements / réservation à partir du 8 septembre au 04 66 52 52 64



## Banco !

La candidature du village a été retenue par France Inter et nous devrions accueillir prochainement l'enregistrement de l'émission le jeu des 1000€.





## Nouveaux commerces

### Bar / restaurant

Bonne nouvelle ! Un repreneur sérieux s'est manifesté pour reprendre le bar restaurant, avec le projet d'être ouvert 6 jours sur 7, de proposer un plat du jour et une carte simple, d'associer des services (pain, journal, relais colis etc...) Il envisagerait une ouverture au début Novembre.



### « Les délices d'Anduze » :

#### Un charcutier-traiteur ambulant dans le village

Depuis le 26 juin, son camion s'installe un vendredi sur deux sur la place des Platanes, de 10h à 11h, pour vous proposer des assortiments de charcuterie, fromages, viandes (de l'Aveyron) et plats cuisinés.

Vous pouvez aussi le suivre sur sa page Facebook <https://www.facebook.com/lesdelicesdanduze/>

**Prochain passage : vendredi 4 septembre**



## Animaux de compagnie

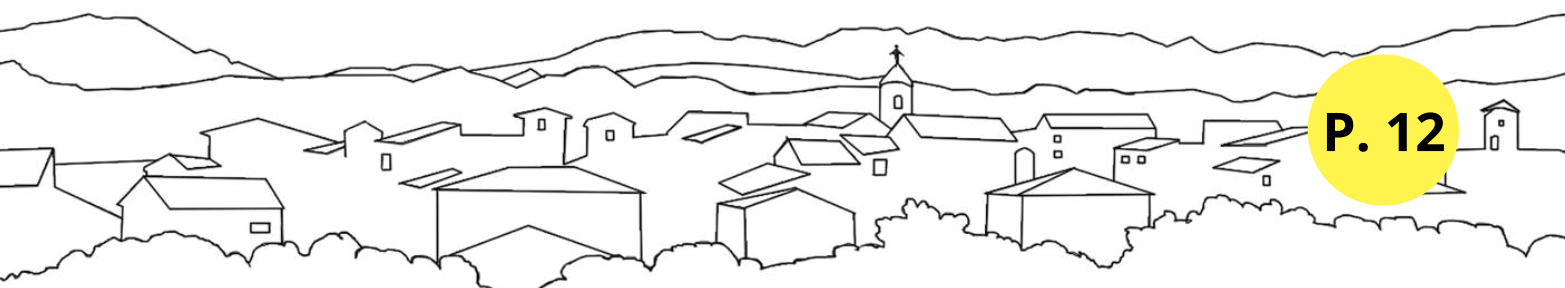
### Chiens : aboiements et crottes

Nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'il est **obligatoire de ramasser les déjections de leurs animaux**. Des sacs prévus à cet effet sont mis à disposition dans les « cani-crottes ».

Des **aboiements intempestifs** de chiens sont à déplorer régulièrement dans le village, **merci d'être vigilant** et de veiller à la tranquillité de tous.

### Campagne de stérilisation des chats « libres »

**3 campagnes de stérilisation** ont été menées depuis 2 ans, **18 chats stérilisés**. Pourtant, ils continuent à se multiplier de façon exponentielle ; une vingtaine de chats errants ont été signalés et une nouvelle campagne est en cours avec dépôt de cages pour les capturer en 4 endroits du village. Cette démarche est indispensable mais coûte cher, 90 € par chat (faites le calcul!) Pensez à identifier et stériliser vos chats, et surtout à signaler toute portée de chatons pour que nous prévenions notre partenaire, la SACPA.





Après un printemps d'abord sec, puis marqué par un épisode pluvieux les 11 et 12 juin qui a surtout bénéficié aux zones proches des reliefs et au Piémont Cévenol, la pluviométrie du printemps 2020 reste déficitaire sur une grande partie du département. Dans ces conditions, les débits de certains cours d'eau du Gard sont faibles, en particulier sur les bassins versants du Vidourle et de la Cèze.

**M. le Préfet du Gard a donc décidé de placer  
en alerte de niveau 2 notre secteur jusqu'au 31 octobre 2020.**

Il est demandé à chacun d'adopter un comportement éco-responsable, en utilisant l'eau de manière mesurée :

- Aucun lavage des véhicules publics et privés.
- Arrêt des fontaines qui ne sont pas en circuit fermé.
- 

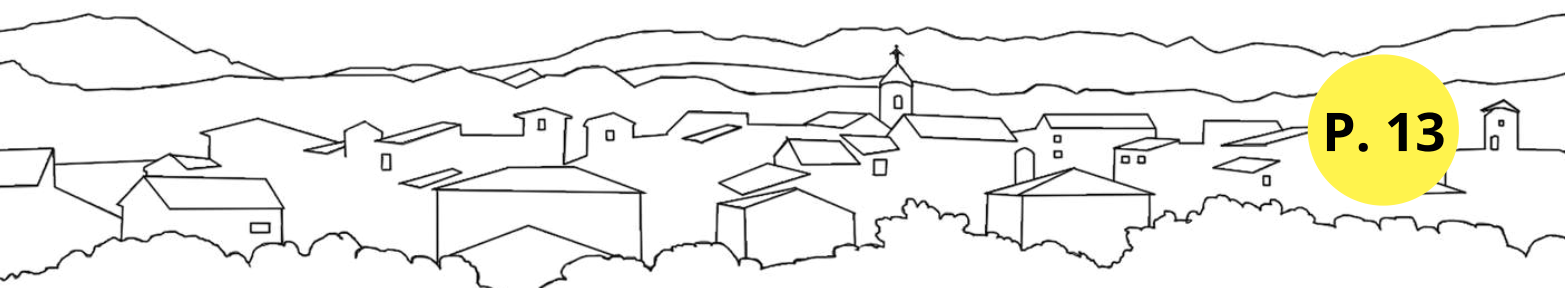
Les usages suivants sont interdits entre 8 h 00 et 20 h 00 :

- Arrosage des pelouses, des jardins d'agrément, des espaces verts publics et privés.

- Arrosage ou irrigation des jardins potagers.

Arrosage des espaces sportifs de toute nature, des stades et des golfs.

Remplissage des piscines privées



## Du côté des vignerons



### **Cave coopérative**

Bonne nouvelle, les vignerons de St Jean de Serres s'engagent dans une démarche Bio.

Depuis le 1er août les vignerons ont choisi de travailler près d'un tiers des terres selon les règles de l'agriculture biologique. La première cuvée bio du village verra le jour en 2023 !



### **Nouveau : Trottin'gard**

Au départ du caveau de Saint Jean de Serres, le domaine de la Vaillère et Trottin'Gard vous accompagnent pour un parcours en trottinette tout-terrain électrique. Vous découvrirez le vignoble du domaine avec des étapes commentées en plusieurs points du circuit et visiterez le chai. À l'issue de la balade, Philippe Plagne vous proposera une dégustation.

Sur rendez-vous au 06 66 94 94 39, certains matins de la semaine.

### **Médaillés !**

Les vins produits dans le village sont bons et récompensés ! Ils avaient obtenu de nombreuses distinctions en 2019 et l'année 2020 est tout aussi prometteuse.

Le Concours général agricole 2020 a remis **2 médailles d'Or à La cave des Vignerons de St Jean de Serres** (1 pour le viognier et 1 pour le rosé), **2 médailles d'or au domaine de l'Orviel** pour ses cuvées - Garçon Blanc 2019 IGP Cévennes et Viognier 2019 IGP Cévennes et 1 médaille d'Or au domaine de la Vaillère pour sa cuvée Grand pré.

Retenons également la médaille d'or au Concours des Vins d'Orange 2020 pour l'AOP Duché d'Uzès Blanc 2018 de l'Orviel et la médaille d'argent des Vignerons Indépendants pour le Lournède Chardonnay vieilli en fût de chêne de la Vaillère.

Bravo à eux !





## De l'énergie citoyenne sur le toit du Foyer !

### Photovoltaïque

Le projet que la mairie de St Jean de Serres et la Coopérative Energie Citoyenne des Lucioles a proposé aux habitants du territoire va se concrétiser. Il est toujours possible d'y participer et d'investir dans l'installation de 200 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur le toit du Foyer Communal, en vue de produire et revendre au réseau 46 000 kWh par an, à un tarif réglementé et garanti par l'Etat sur les 20 prochaines années.

**Donner du sens à son épargne** et investir localement afin que les retombées économiques restent sur le territoire, pour soutenir un projet en faveur de la transition énergétique pour laisser un monde plus vivable à nos enfants.

#### Parts sociales et Compte Courant d'Associé

##### La part sociale

Obligatoire pour avoir la qualité d'associé de la coopérative et le droit de vote en assemblée générale sur le principe 1 associé = 1 voix quel que soit le nombre de parts détenus. Elle ouvre droit au versement de dividendes si la société fait des bénéfices.

##### Le compte courant d'associé

Facultatif, l'associé prête de l'argent à la société pour une durée déterminée et est rémunéré indépendamment des résultats de la coopérative.

L'investissement total est de 45000€ financé par les associés et un prêt bancaire si nécessaire.

**Pour en savoir plus : [luciolescitoyennes@gmail.com](mailto:luciolescitoyennes@gmail.com)**

#### **En pratique !**

##### **Vous souhaitez investir 500€**

Achetez **une part sociale à 25€** pour avoir la qualité d'associé  
Mettre en Compte Courant d'Associé la somme de **475€ rémunérée à 3%** placée pendant 10 ans

## Infos pratiques

### Horaires accueil mairie

*A partir du 17 août*

Lundi de 16h à 18h  
Mercredi de 13h à 15h  
Vendredi de 10h à 12h  
et 16h à 18h

En dehors de ces horaires, accueil **uniquement sur rendez-vous** :

☎ 04 66 83 41 07

@ mairie-st-jean-de-serres@orange.fr

Une seule personne est accueillie à la fois. Pensez au masque et utilisez le gel fourni.



### Bibliothèque

La bibliothèque sera fermée  
à partir du 10 août et vous accueillera  
dès le 2 septembre :  
Mercredi de 15h à 17h  
Samedi de 10h à 12h

### Restons connectés !

***Pour trouver les informations du village consultez :***

- **Le site internet saintjeandeserres.fr** (en cours d'actualisation)
- **Le panneau lumineux** que vous pouvez consulter de chez vous sur [www.visuace.fr/index.php?ville=St+Jean+de+Serres](http://www.visuace.fr/index.php?ville=St+Jean+de+Serres) ou en téléchargeant ce QR code sur votre smartphone



- **Ales.fr** le portail de la ville d'Alès et de son Agglomération sur lequel vous trouverez infos pratiques, actualités culturelles et informations officielles. A consulter sans modération !

Retrouvez La Gazette de St Jean de Serres n°9 dans vos boîtes aux lettres en fin d'année 2020

Directrice de la publication : Andrée Roux

Rédaction : Andrée Roux, Edith Bornancin

Maquette : Edith Bornancin

Photos : Edith Bornancin, Jean-François Mornico, Daniel Zané,

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique - Août 2020